

N° convention :

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT
2022 – 2025
Maison du patrimoine / URCA

ENTRE

- **L'Université de Reims Champagne-Ardenne – Site Campus des Comtes de Champagne (URCA)** dont le siège social est situé 9 boulevard de la Paix à Reims (51100), représentée par **Monsieur Guillaume GELLE, Président** dûment habilité à l'effet de signer les présentes, ci-après dénommée « l'URCA »,

D'une part,

- **La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole**, établie 1 place Robert-Galley à TROYES et représentée par **M. François-BAROIN, Président**,

d'autre part,

VU la délibération n°xxx du xxx de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole autorisant la conclusion de la présente convention-cadre ;

VU la délibération n° xxx du de la commission permanente de l'URCA autorisant son Président à signer la présente convention-cadre ;

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIV

PREAMBULE :

Troyes Champagne Métropole au titre de sa compétence enseignement supérieur, recherche et vie étudiante, apporte soutien et concours aux établissements d'enseignement supérieur implantés sur son territoire en vue d'améliorer ou de valoriser les formations et la recherche dispensés dans ces établissements.

Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole et la Région Grand Est ont signé une convention cadre qui confie les missions de l'inventaire général du patrimoine culturel à la Maison du patrimoine sur le territoire de l'agglomération.

L'URCA dispense au Campus des Comtes de Champagne à Troyes un Master Patrimoine et Musées dont l'objectif est de former des professionnels du patrimoine matériel et immatériel (conservation, traitement, enrichissement, valorisation) et de la culture. Destinés à devenir des médiateurs dans le cadre des politiques culturelles officielles, leur formation s'adapte en particulier à l'effort de démocratisation culturelle. Elle répond aux besoins de professions en perpétuelle mutation en raison notamment des évolutions technologiques et permet aux étudiants du parcours « médiation culturelle » de ce Master d'obtenir automatiquement la carte

de guide conférencier.

L'URCA dispense également au Campus des Comtes de Champagne à Troyes un Master Langues, Interculturalité et Société étrangères appliquées aux Affaires et à la Culture (LISÉAC). Ce master forme des professionnels, maîtrisant au moins deux langues, capables de problématiser des enjeux culturels, sociétaux et artistiques dans le monde de l'entreprise ou dans les institutions culturelles, et ce, en lien avec les grands espaces de la mondialisation. Privilégiant une approche interdisciplinaire, l'accent est mis sur les compétences de communication et de maîtrise des outils numériques ainsi que sur les connaissances approfondies des aires culturelles visées par ce master.

Troyes Champagne Métropole, à travers la Maison du patrimoine, et l'URCA ont souhaité se rapprocher afin de coordonner des actions communes à destination des étudiants dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités d'application d'un partenariat entre les deux parties : Troyes Champagne Métropole au travers de la Maison du patrimoine et l'URCA pour la valorisation du patrimoine communautaire.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention-cadre est conclue pour une période allant de sa date de notification au 31 août 2025.

ARTICLE 3 : THEMATIQUES DES PARTENARIATS

3.1. Dans le cadre de mission de l'Inventaire général

A travers la mission d'Inventaire du patrimoine culturel, la Maison du Patrimoine s'engage à présenter cette mission sous forme d'intervention auprès des étudiants du master Patrimoine et musées.

Par ailleurs, il sera possible afin de réaliser une mission d'inventaire et/ou une mission de médiation autour de cet inventaire d'accueillir des stagiaires sous réserve de conclusion d'une convention signée par les parties.

3.2. Dans le cadre de mission de conseil, d'aide pour les étudiants

La Maison du Patrimoine apportera son conseil, aide et participera au financement à hauteur de 500 euros maximum les groupes d'étudiants du Master Patrimoine et Musées dans le cadre de leur projet professionnel objectif à des fins de médiation du patrimoine et sous réserve de l'intérêt de la Maison du patrimoine.

3.3. Dans le cadre d'accueil gracieux d'étudiants

La Maison du Patrimoine accueillera gracieusement des groupes d'étudiants (Master et Licence professionnelle « métiers du livre ») pour une visite personnalisée de l'exposition de la Maison du patrimoine. Il en sera de même, dans le cadre du master Langues et Sociétés gracieusement pour les groupes d'étudiants pour une visite personnalisée des événements organisés par la Maison du Patrimoine.

3.4. Dans le cadre de communication

L'URCA fera connaître l'existence, les missions et les activités de la Maison du patrimoine aux étudiants et relatera toute proposition pouvant les intéresser.

3.5. Dans le cadre d'inscription et d'accompagnement

L'URCA inscrira et financera la participation des étudiants du Master Patrimoine et musées au cours de l'Ecole du Louvre mis en place par la Maison du patrimoine.

L'URCA inscrira et financera la participation des étudiants du master Langues et Sociétés au

cycle de cours de l'École du Louvre mis en place par la Maison du patrimoine.

L'URCA inscrira pour le master Langues et Sociétés dans son programme d'études la participation des étudiants auprès de la Maison du patrimoine lors des Journées Européennes du patrimoine.

La Maison du Patrimoine dans le cadre du master Langues et Sociétés accueillera et conseillera les étudiants pour la participation des Journées Européennes du Patrimoine.

L'URCA accompagnera les étudiants lors de visites organisées par la Maison du patrimoine.

3.6. Dans le cadre du programme de conférences

L'URCA via le Master Patrimoine et Musées intégrera le programme de conférences « Pause Art » organisé par la Maison du patrimoine dans le planning des étudiants.

3.7. Dans le cadre de stages ou projets professionnels

L'URCA via le Master Patrimoine et Musées incitera les étudiants à réaliser des stages ou des projets professionnels en partenariat avec la Maison du patrimoine.

La Maison du Patrimoine dans le cadre du master Langues et Sociétés accueillera des stagiaires, sous réserve de conclusion d'une convention signée par les parties, afin de réaliser une mission en lien avec les attendus du master.

La Maison du Patrimoine conseillera et aidera techniquement les groupes d'étudiants du master Langues et Sociétés dans le cadre de leur projet professionnel et/ou projet tutoré.

La Maison du Patrimoine dans le cadre du master Langues et Sociétés accompagnera la Maison du patrimoine dans son ouverture à l'international en inscrivant ces enjeux dans des projets tutorés.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS PONCTUELS

Dans le cadre des partenariats ponctuels, les parties auront la liberté de se rapprocher afin de fixer les engagements ponctuels qui ne peuvent emporter sur la convention-cadre.

Troyes Champagne Métropole considère d'intérêt de développer d'autres collaborations ponctuelles dans l'intérêt des étudiants et des deux masters permettant de développer les orientations professionnelles de la formation.

De plus, l'URCA considère l'intérêt de développer d'autres collaborations ponctuelles dans l'intérêt des étudiants et des missions de la Maison du patrimoine.

ARTICLE 5 – RESILIATION DE LA CONVENTION-CADRE

D'une manière générale, en cas de non-respect par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, la présente convention-cadre pourra être résiliée à l'initiative de l'autre partie à la condition toutefois que celle-ci ait préalablement averti l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de trois (3) mois.

ARTICLE 6 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention seront portés par les parties devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Troyes, le, en trois exemplaires.

Pour Troyes Champagne Métropole

Pour l'Université de Reims Champagne-Ardenne,